

PAC : LE COMITE DES REGIONS PLAIDE POUR L'AGRICULTURE DES ZONES DEFAVORISEES

Le Comité des Régions est l'assemblée des représentants des pouvoirs locaux et régionaux de l'Union européenne. La mission de ses 344 membres, originaires des 27 Etats, consiste à associer les collectivités locales et régionales au processus décisionnel de l'Union européenne. Ainsi, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil sont tenus de le consulter sur tous les sujets concernant les régions et les villes. Mais le Comité des Régions peut également saisir la Cour européenne de justice s'il estime qu'une loi européenne viole le principe de subsidiarité ou ne respecte pas les compétences des collectivités locales et régionales.

Réuni en session plénière la semaine dernière à Bruxelles, le Comité des Régions a adopté plusieurs avis relatifs à la future PAC. *René SOUCHON*, Président du Conseil Régional d'Auvergne, relève dans son avis sur les *systèmes agricoles de qualité*, la nécessité de soutenir davantage les petits exploitants ou ceux des zones défavorisées. S'appuyant sur la longue tradition européenne en matière de produits régionaux de qualité, il plaide pour une valorisation accrue de ces productions spécifiques, qui doivent être un moteur des économies locales.

L'italien *Luis DURNWALDER*, gouverneur de la province de Bolzano et rapporteur de l'avis sur la *PAC à l'horizon 2020* souligne quant à lui la nécessité d'éliminer les déséquilibres régionaux qui persistent dans les modalités de soutien de la PAC, liés aux références historiques. Le rôle du développement rural et son articulation avec la politique de cohésion doivent également être clarifiés.

In fine, c'est bien l'économie rurale locale que le Comité des Régions veut défendre au travers de la PAC !

Alain MARTY
Centre d'Information Europe Direct
Chambre d'Agriculture d'Auvergne